



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 16 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONO - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2019/60

Objet : Pôle de santé : Avenant n° 1 au bail professionnel conclu avec le Cabinet d'infirmières de Madame Marie-Christine PRADAL, Madame Annie CESSÉS, Madame Africa GUILBERT

Vu la délibération n°2018/130 du 27 novembre 2018 relative à l'approbation du bail professionnel à conclure avec le Cabinet d'infirmières de Mesdames Marie-Christine PRADAL, Annie CESSÉS et Africa GUILBERT pour un local situé dans le pôle de santé à Vielmur,

Madame Marie-Christine PRADAL nous informe, par lettre recommandée en date du 17 avril 2019, qu'elle souhaite quitter le Pôle de santé pour prendre sa retraite et donc par conséquence sortir du bail conclu entre la CCLPA et le Cabinet d'infirmières.

Monsieur le Président, propose de signer un avenant faisant apparaître que Madame Marie-Christine PRADAL quittera les locaux le 30 juin 2019 à sa demande. Les autres articles du bail conclu entre la CCLPA et le Cabinet d'Infirmière le 1^{er} décembre 2018 resteront inchangés. Seule la composition des membres du Cabinet d'Infirmières est modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au bail à conclure avec le Cabinet d'infirmières composé de Madame Marie-Christine PRADAL, Madame Annie CESSÉS et Madame Africa GUILBERT relatif au départ de Madame Marie-Christine PRADAL le 30 juin 2019 du Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la signature dudit bail.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 29 avril 2019.



Le Président,
Raymond GARDELLE